



**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
APPROUVÉ PAR
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2008**

Lyon, le 4 décembre 2008

En application des dispositions des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2008.

Le présent descriptif est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société (www.olweb.fr).

Une copie peut également être obtenue sans frais par courrier à l'adresse suivante : Olympique Lyonnais Groupe, 350, avenue Jean Jaurès 69007 Lyon.

Part du capital et répartition par objectif des titres détenus par la société au 30 septembre 2008

Au 30 septembre 2008, la société détenait, au titre du contrat de liquidité géré par Exane, 96 544 actions, soit 0,7 % du capital et, hors contrat de liquidité, 174 188 actions, soit 1,3 % du capital, représentant un total de 270 732 actions affectées aux objectifs suivants :

- Plan de stock-options : 174 188 actions,
- Animation du marché au travers d'un contrat de liquidité : 96 544 actions.

Objectifs du programme de rachat

Les objectifs du programme sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

- L'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI,
- L'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197 -1 et suivants du Code de Commerce,
- L'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissances externes dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers, et dans les limites prévues par la loi,
- La remise d'actions de la société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière à l'attribution d'actions de la société dans le respect de la réglementation en vigueur,
- La réduction du capital par annulation de tout ou partie des actions, sous réserve de l'adoption de la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 28 novembre 2008,
- La mise en oeuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.



OL GROUPE

Modalités

Part maximale du capital et nombre maximal des titres que la société se propose d'acquérir

Ce programme portera, sur un nombre maximal de 1 053 396 actions, tel que la société ne vienne pas à détenir, compte tenu des titres auto détenus au 30 septembre 2008, plus de 10 % du capital social existant au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 28 novembre 2008.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés

Le prix maximum d'achat est fixé à quarante euros (40 €).

Le montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions est fixé à 42 135 840 €.

Ces montants s'entendent hors frais de bourse. Le prix susmentionné sera ajusté par le Conseil d'Administration en cas de détachement d'un droit de souscription ou d'attribution ou dans les cas d'opérations en capital ayant une incidence sur la valeur de l'action.

L'acquisition, la cession ou l'échange des actions pourront être effectués et payés par tout moyen, et de toute manière, en bourse ou autrement, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action, et conformément à la réglementation applicable. Ces opérations pourront intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis ou initiés par la société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat

Les actions ordinaires OL Groupe sont cotées aux négociations sur le compartiment B d'Eurolist d'Euronext Paris.

Code ISIN : FR0010428771

Durée du programme de rachat

Le programme a une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée, soit jusqu'au 27 mai 2010.

BILAN DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DU 20 NOVEMBRE 2007

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 21/11/2007 au 30/09/2008⁽¹⁾

- Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : 2 %⁽¹⁾
- Nombre de titre annulés au cours des 24 derniers mois : 0⁽²⁾
- Nombre de titres détenus en portefeuille : 270 732⁽¹⁾
- Valeur comptable du portefeuille : 5 279 082,74 €⁽¹⁾
- Valeur de marché du portefeuille : 4 467 078,00 €⁽¹⁾

(1) À la date du 30 septembre 2008.

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.



	Flux bruts cumulés ^{(1)*}		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme**			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat	Ventes à terme vendues
Nombre de titres	218 599 ⁽⁶⁾⁽⁶⁾	84 127 ⁽⁷⁾				
Echéance maximale moyenne ⁽⁴⁾						
Cours moyen de la transaction ⁽⁴⁾	19,49 €	20,18 €				
Prix d'exercice moyen ⁽⁴⁾						
Montants	néant	néant				

- (1) La période concernée débute le 21 novembre 2007, soit le lendemain de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration ayant décidé le programme de rachat, et se termine le 30 septembre 2008. Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc ou d'opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité (dans ce cas, rajouter la quote-part de l'émetteur).
- (2) Durée restante à courir à la date de la publication du descriptif du programme.
- (3) Concerne les opérations effectuées au comptant.
- (4) Indiquer pour les flux bruts cumulés, le prix d'exercice moyen des options exercées et des opérations à terme échues.
- (5) Dont bloc le 20 juin 2008, 21 400 titres à 18,70 €/ action, soit 9,8 % du nombre de titres acquis.
- (6) Dont 124 260 titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité représentant 56,8 % du nombre total de titres acquis.
- (7) 100 % des ventes dans le cadre du contrat de liquidité.

* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

** Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

OL Groupe
Olivier Blanc
 Tel : +33 4 26 29 67 33
 Fax : +33 4 26 29 67 13
 Email:
dirfin@olympiquelyonnais.com
www.olweb.fr

Marché des cotations : Euronext Paris - compartiment B
Indice CAC AllShares
Code ISIN : FR0010428771
Reuters : OLG.PA
Bloomberg : OLG FP
ICB : 5553 Audiovisuel et Divertissements

